

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Huile pour outils de fond**

Code(s) du produit : Huile pour outils de fond

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Réducteur de friction anti-usure

Restrictions d'emploi recommandées: Aucun à notre connaissance.

Famille chimique : Mélange de: Hydrocarbures, composés chlorés

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

Numéro de téléphone du fabricant

:

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

METAL ON PRODUCTS

A. Division of Professional Products of Canada Inc.

7-1110 Heritage Road

Burlington, ON, Canada L9L 4X9

No. de téléphone du fournisseur

: 905-332-0333 Lundi au vendredi 9h00 - 16h00

No. de téléphone en cas d'urgence

: (613) 996-6666 (CANUTEC)

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Incolore à jaune pâle. Odeur de pétrole.

Cette matière n'est pas classifiée comme étant dangereuse selon la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et le règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Éléments d'étiquetage

Pictogramme (s) de danger

Aucun exigé selon U.S. OSHA HazCom 2012 et SIMDUT 2015 au Canada.

Mot indicateur

N'est pas requis.

Mentions de danger

N'est pas requis.

Conseils de prudence

N'est pas requis.

Autres dangers

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification:

L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Risque d'être légèrement irritant pour la peau, les yeux et le système respiratoire.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Huile minérale, distillats de pétrole, hydrotraité	64742-54-7	80.0 - 100.0
Distillats naphthéniques léger (pétrole), hydrotraités	Hydrocarbure de pétrole	64742-53-6	1.0 - 5.0
Distillats de pétrole, paraffines légères hydrotraitées	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8	1.0 - 5.0
Huile minérale, distillats de pétrole, solvant paraffinique léger déparaffiné	Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant ou hydrotraités	64742-56-9	0.5 - 1.5
Huile minérale, distillats de pétrole, solvant paraffinique léger déparaffiné	Distillats naphthéniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant ou hydrotraités	64742-56-9	0.5 - 1.5
Distillat léger hydrotraité	Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	0.5 - 1.5
Solvant Stoddard	Essence minérale White spirit	8052-41-3	0.5 - 1.5

Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

- Ingestion* : NE PAS faire vomir. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner un ou deux verres d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
- Inhalation* : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux si les symptômes se développent ou persistent.
- Contact avec la peau* : Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec les yeux* : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau courante pendant au moins de 5 à 10 minutes. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Peut causer une légère irritation de l'oeil. Les symptômes peuvent inclure une sensation de piqure et le larmoiement. Risque de causer une légère irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure une légère rougeur et de l'enflure. Peut irriter les voies respiratoires. Les symptômes peuvent inclure l'irritation des voies respiratoires supérieures, la toux et des difficultés respiratoires. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

- : Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la bruine ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Agents extincteurs inappropriés

- : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : La combustion peut produire des fumées irritantes, toxiques et nauséabondes.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Ininflammable.

Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone .

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Équipement de protection pour les pompiers

- : Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque avec visière, des gants, des bottes en caoutchouc, et pour l'entrée dans des espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Porter un équipement de protection adéquat. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Ventiler le secteur du déversement. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Aménager un barrage pour contrôler l'eau. Utiliser uniquement des outils et de l'équipement antiéclaboussures durant le processus de nettoyage. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13).

Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802). Pour assistance en cas d'urgence, appelez: 1-613-996-6666 (CANUTEC). Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun(e).

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Tenir à l'écart des matières incompatibles. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Interdiction de fumer dans le secteur.

Substances incompatibles

- : Oxydants; Acides.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>				
<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	5 mg/m ³ (inhalable) (huiles minérales sévèrement raffinées)	P/D	5 mg/m ³ (comme brume d'huile minérale)	P/D
Distillats naphéniques léger (pétrole), hydrotraités	5 mg/m ³ (comme brume d'huile minérale) (inhalable)	P/D	5 mg/m ³ (comme brume d'huile minérale)	P/D
Distillats de pétrole, paraffines légères hydrotraités	P/D	P/D	P/D	P/D
Huile minérale, distillats de pétrole, solvant paraffinique léger déparaffiné	P/D	P/D	P/D	P/D
Huile minérale, distillats de pétrole, solvant paraffinique léger déparaffiné	P/D	P/D	P/D	P/D
Distillat léger hydrotraité	200 mg/m ³ (comme la vapeur totale d'hydrocarbure)	P/D	P/D	P/D
Solvant Stoddard	100 ppm	P/D	500 ppm (2900 mg/m ³)	P/D

*Note: La limite TLV d'ACGIH énumérée ci-dessus pour le propylène glycol est la limite WEEL d'AIHA.

Contrôles de l'exposition**Ventilation et mesures d'ingénierie**

: Utiliser dans un endroit bien ventilé. Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

Protection respiratoire

: Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition permises ou si elles sont inconnues, utiliser un respirateur homologué NIOSH. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire. Choisir les appareils respiratoires selon la forme et la concentration des contaminants dans l'air et conformément à OSHA (29 CFR 1910.134) ou CSA Z94.4-02.

Protection de la peau

: Des gants imperméables à la matière sont recommandés. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

Protection des yeux/du visage

: Lunettes à coques antiéclaboussures recommandées quand il y a un risque potentiel d'éclaboussures.

Autre équipement de protection

: Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

Considérations générales d'hygiène

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

: Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Incolore à jaune pâle.

Odeur : Odeur de pétrole.

Seuil olfactif : P/D

pH : P/D

Point de fusion/point de congélation

: P/D

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: >288°C

Point d'éclair : 245°C

Point d'éclair, méthode : ASTMD92

Taux d'évaporation (acétate n-butylique = 1)

: P/D

inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)

: P/D

Propriétés comburantes : Aucun à notre connaissance.

Propriétés explosives : Non-explosif

Tension de vapeur : P/D

Densité de vapeur : P/D

Densité relative / Poids spécifique

: 0.85

Solubilité dans l'eau : Insoluble.

Autres solubilité(s) : P/D

Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

Température d'auto-inflammation

: 400°C (>752°F)

Température de décomposition

: P/D

Viscosité : 90 cSt

Matières volatiles (% en poids)

: P/D

Composés organiques volatils (COV)

: P/D

Pression absolue du récipient

: S/O

Distance de projection de la flamme

: S/O

Autres observations physiques/chimiques

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: N'est normalement pas réactif.
Stabilité chimique	: Le produit est stable en conditions normales d'utilisation.
Risque de réactions dangereuses	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	: Éviter la chaleur excessive, les étincelles et les flammes nues. Éviter le contact avec les matières incompatibles. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.
Matériaux incompatibles	: Voir Section 7 (Manutention et entreposage) pour plus de détails.
Produits de décomposition dangereux	: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables:

Voies d'entrée - inhalation	: OUI
Voies d'entrée - peau et yeux	: OUI
Voies d'entrée - ingestion	: OUI
Voies d'exposition - absorption cutanée	: NON

EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:

Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

Signes et symptômes - Inhalation

- : Si le produit est chauffé ou en cas de formation de buées, l'inhalation risque de causer une irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire.

Signes et symptômes - ingestion

- : L'ingestion risque d'irriter le tube digestif et de causer la nausée, le vomissement et la diarrhée. L'ingestion de quantités importantes peut provoquer de troubles du système nerveux central (p.ex. étourdissements, maux de tête).

Signes et symptômes - peau

- : Le contact direct avec la peau risque de causer peu ou pas d'irritation.

Signes et symptômes - yeux

- : Risque de causer une légère irritation transitoire.

Risque d'effets chroniques sur la santé

- : Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquèlement et le dégraissage de la peau.

Mutagénicité

- : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

Cancérogénicité

- : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

Effets sur la reproduction & Tératogénicité

- : N'est pas sensé avoir des effets sur la reproduction.

Sensibilisation à la matière

- : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.

Effets spécifiques sur organes cibles

- : Cette matière n'est pas classifiée comme étant dangereuse selon la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et le règlement SIMDUT canadien (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015).

Maladies aggravées par une surexposition

- : Aucun à notre connaissance.

Substances synergiques

- : Pas disponible.

Données toxicologiques

- : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aiguë.
Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont: ETA inhalation (brouillards) = 87.55 mg/L

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Nom chimique</u>	CL50(4hr) <u>inh, rat</u>	DL50	
		<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	> 5.53 mg/L (brouillard) (Aucune mortalité)	> 15 000 mg/kg	> 5000 mg/kg
Distillats naphthéniques léger (pétrole), hydrotraités	≥ 2.18 mg/L (brouillard)	> 5000 mg/kg	> 2000 mg/kg
Distillats de pétrole, paraffines légères hydrotraitées	> 4000 mg/L (brouillard) (Aucune mortalité)	> 5000 mg/kg	> 5000 mg/kg
Huile minérale, distillats de pétrole, solvant paraffinique léger déparaffiné	2.18 mg/L 4 h	>5000 mg/kg	P/D
Huile minérale, distillats de pétrole, solvant paraffinique léger déparaffiné	2.18 mg/L 4 h	>5000 mg/kg	P/D
Distillat léger hydrotraité	>6.03 mg/L (aérosol)	>5000 mg/kg	>2000 mg/kg
Solvant Stoddard	> 5.5 mg/L (vapeur)	> 5000 mg/kg	> 3000 mg/kg

Autres dangers toxicologiques importants

: Aucun à notre connaissance.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Ecotoxicité

: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	> 100 mg/L (Vairon à grosse tête)	> 1000 mg/L/28 jours (QSAR)	Aucun(e).
Distillats naphthéniques léger (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	> 100 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Distillats de pétrole, paraffines légères hydrotraitées	64742-55-8	P/D	P/D	Aucun(e).
Huile minérale, distillats de pétrole, solvant paraffinique léger déparaffiné	64742-56-9	96 Hr LC50 Oncorhynchus mykiss: >5000 mg/L	P/D	
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	45 mg/L (Vairon à grosse tête)	P/D	Aucun(e).
Solvant Stoddard	8052-41-3	2.1 - 4.2 mg/L (Crapet arlequin)	P/D	Aucun(e).

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	> 10 000 mg/L (daphnie magna) (Références croisées)	10 mg/L	Aucun(e).
Distillats naphéniques léger (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	> 10 000 mg/L (daphnie magna)	10 mg/L (NOEL)	Aucun(e).
Distillats de pétrole, paraffines légères hydrotraitées	64742-55-8	P/D	P/D	Aucun(e).
Huile minérale, distillats de pétrole, solvant paraffinique léger déparaffiné	64742-56-9	48 Hr EC50 Daphnia magna: >1000 mg/L	P/D	
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	P/D	P/D	P/D
Solvant Stoddard	8052-41-3	0.42 - 2.3 mg/L (daphnie magna)	0.1 - 0.37 mg/L	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	P/D	> 100 mg/L/72hr (algues vertes) (Références croisées)	Aucun(e).
Distillats naphéniques léger (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	P/D	> 100 mg/L/72hr (NOEL)	Aucun(e).
Distillats de pétrole, paraffines légères hydrotraitées	64742-55-8	P/D	P/D	Aucun(e).
Huile minérale, distillats de pétrole, solvant paraffinique léger déparaffiné	64742-56-9	P/D	P/D	
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	P/D	P/D	P/D
Solvant Stoddard	8052-41-3	0.58 - 1.2 mg/L/72hr (algues vertes)	0.16 mg/L/72hr	Aucun(e).

Persistance et dégradabilité

: Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Potentiel de bioaccumulation

: Pas d'information disponible.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)	3.9 - 6	P/D
Distillats naphéniques léger (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-53-6)	3.9 - 6 (calculé)	P/D
Distillats de pétrole, paraffines légères hydrotraitées (CAS 64742-55-8)	3.9 - 6	P/D
Distillat léger hydrotraité (CAS 64742-47-8)	5.1-8.8	P/D
Solvant Stoddard (CAS 8052-41-3)	3.16 - 7.06	P/D

Mobilité dans le sol

: Pas d'information disponible.

Effets nocifs divers sur l'environnement

: Pas d'information disponible.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination

: Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.

Méthodes d'élimination

: Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux États-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
ICAO/IATA	UN3082	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Tetradecane, chloro derivatives)	9	III	
ICAO/IATA Informations supplémentaires	Consulter les consignes d'emballage pertinentes avant d'expédier cette matière. Réviser les divergences d'états et d'exploitants avant l'expédition de cette matière.				
IMDG	UN3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Tetradecane, chloro derivatives)	9	III	
IMDG Informations supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg.				
Les États-Unis (DOT)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Les États-Unis (DOT) Informations supplémentaires	Non réglementé pour expédition terrestre ou ferroviaire si emballé dans des petits contenants (450 L / 119 Gallons ou moins chacun).				
Canada (TMD)	Aucun(e).	Non réglementé.	Non réglementé	Aucun(e)	
Canada (TMD) Informations supplémentaires	Non réglementé pour expédition terrestre ou ferroviaire si emballé dans des petits contenants (450 L / 119 Gallons ou moins chacun). Cette matière peut être expédié comme un polluant marin exemptés conformément à la Section 1.45.1 TMD et disposition particulières 99.				

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dangers pour l'environnement

: Ce produit rencontre les critères pour un matériel dangereux pour l'environnement selon le code d'IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Pas disponible.

SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Renseignement fédéral É.-U. :

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non
Distillats naphthéniques léger (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non
Distillats de pétrole, paraffines légères hydrotraitées	64742-55-8	oui	P/D	P/D	non	NS
Huile minérale, distillats de pétrole, solvant paraffinique léger déparaffiné	64742-56-9	oui	P/D	P/D	non	NS
Huile minérale, distillats de pétrole, solvant paraffinique léger déparaffiné	64742-56-9	oui	P/D	P/D	non	S/O
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	Oui	P/D	P/D	Non	Non
Solvant Stoddard	8052-41-3	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non

SARA TITLE III: Exigences FDS Sec. 311 et 312, 40 CFR 370 Classes de danger: Sans danger en conditions normales d'utilisation Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

Lois É.-U. "State Right to Know":

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Distillats naphthéniques léger (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	Non	S/O	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Distillats de pétrole, paraffines légères hydrotraitées	64742-55-8	Non	S/O	Non	oui	Non	Non	Non	Non
Huile minérale, distillats de pétrole, solvant paraffinique léger déparaffiné	64742-56-9	Non	S/O	Non	oui	Non	Non	Non	Non
Huile minérale, distillats de pétrole, solvant paraffinique léger déparaffiné	64742-56-9	Non	S/O	Non	oui	Non	Non	Non	Non

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Solvant Stoddard	8052-41-3	Non	S/O	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Canadian Information:

Renseignements SIMDUT: Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.
Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

Renseignement international:

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

Composants	No CAS	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	265-157-1	Présent	Présent	(2)-10; (9)-1692; (9)-1692	KE-12546	Présent	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Distillats naphéniques léger (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	265-156-6	Présent	Présent	(9)-1692	KE-12552	Présent	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Distillats de pétrole, paraffines légères hydrotraitées	64742-55-8	265-158-7	Présent	Présent	(9)-1692	KE-12553	Présent	Peut être utilisé comme un seul composant chimique selon une norme de groupe approprié
Huile minérale, distillats de pétrole, solvant paraffinique léger déparaffiné	64742-56-9	265-159-2	Present	Présent	(9)-1692	KE-12609	Present	
Huile minérale, distillats de pétrole, solvant paraffinique léger déparaffiné	64742-56-9	265-159-2	Present	Présent	(9)-1692	KE-12609	Present	
Distillat léger hydrotraité	64742-47-8	265-149-8	Present	Présent	(9)-1700	KE-12550	Present	Pas d'information disponible.
Solvant Stoddard	8052-41-3	232-489-3	Présent	Présent	(9)-1702; (9)-1702	KE-32199	Présent	HSR001498

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Légende**

: ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Chemical Abstract Services
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
CFR: Code of Federal Regulations
ACNOR: Association canadienne de normalisation
DOT: Department of Transportation
EPA: Environmental Protection Agency
HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

matières dangereuses)
 HSDB: Hazardous Substances Data Bank
 CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
 Inh: Inhalation
 CL: Concentration létale
 DL: Dose létale
 MN: Minnesota
 S/O: Sans objet
 P/D: Pas disponible
 NFPA: National Fire Protection Association
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
 NJ: New Jersey
 NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration
 PA: Pennsylvania
 PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
 RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
 RI: Rhode Island
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
 SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
 TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

Références

- : 1. ACGIH, valeurs limites d'exposition pour les substances chimiques et agents physiques et indices d'exposition biologiques pour 2017.
- 2. Monographes du Centre International De Recherche sur le Cancer, recherché 2017.
- 3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité, CCInfoWeb bases de données, 2017 (CHEMpendium, RTECS, HSDB).
- 4. Fiches signalétiques du fabricant.
- 5. Liste des listes US EPA Title III - version 2017
- 6. Liste de la Proposition 65 de l'État de Californie - version 2017
- 7. OCDE - Le portail mondial de l'information sur les substances chimiques - portail eChem 2017.

Date de la préparation (mm/jj/aaaa)

: 01/30/2020

Autres considérations spéciales pour une manipulation

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

Préparée pour: METAL ON PRODUCTS A. Division of Professional Products of Canada Inc. 7-1110 Heritage Road Burlington, ON L9L 4X9	
Préparée par: ICC The Compliance Center Inc. Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada) http://www.thecompliancecenter.com	

DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par METAL ON PRODUCTS et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et METAL ON PRODUCTS n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et METAL ON PRODUCTS.

FIN DU DOCUMENT